

DGS/AI

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT**

**PROCES-VERBAL PROVISOIRE**

33E SEANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2017 A 19 H

SALLE DE CONFERENCES SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Geneviève MULLER-STEIN, Guy RITTER, Anne DESCHAMPS, Jean-Pierre HAAS, Anne LEBURGUE, Robert ENGEL, Sylvie BERINGER-KUNTZ,

Les Conseillers municipaux délégués :

Mme et M. Cathy OBERLIN-KUGLER, Denis DIGEL

Les Conseillers municipaux :

Mmes et MM. Charles SITZENSTUHL, Édith HAAS, Francis FRANCK, Tania SCHEUER, Marion SENGLER, Pascale GONZALEZ, Fabienne FOLTZ-BARTH, André KLETHI, Évelyne TURCK-METZGER, Caroline REYS, Bertrand GAUDIN,

Absents excusés :

Éric CONRAD : retard en attendant donne procuration à Guy RITTER (arrivé point 6)

Didier REBISCHUNG : retard en attendant donne procuration à Marcel BAUER (arrivé au point 6)

Stéphanie MUGLER donne procuration à Robert ENGEL

Caroline SCHUH donne procuration à Jacques MEYER

Stéphane ROMY retard (arrivé au point 5)

Nadège HORNBECK retard (arrivée au point 5)

Serge DA MOTA donne procuration à Anne LEBURGUE

Fanny VON DER HEYDEN donne procuration à Geneviève MULLER-STEIN

Jean-Michel PETER donne procuration à Jean-Pierre HAAS

Stéphane KLEIN : retard en attendant donne procuration à André KLETHI (arrivé au point 6)

Bénédicte VOGEL donne procuration à Caroline REYS

Assistent à la séance :

M. Philippe STEEGER, Directeur Général des Services

M. Stéphane MACHI, directeur de Cabinet

Mme Sylvie BLUNTZER, directrice des Affaires Générales et Juridiques

M. Grégory FRANTZ, chargé de Communication

Sélestat, le 19 janvier 2017

DGS/AI

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT**

33e SEANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2017 A 19H

*SALLE DE CONFERENCES SAINTE BARBE*

**ORDRE DU JOUR**

**I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016
- C. Décisions du Maire n° 58 à 75, 77 à 79/2016 et 3/2017

**II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE**

- 1. Convention de partenariat culturel entre la Ville de Sélestat – Les Tanzmatten et l'Association Zone 51 pour la programmation des « Musiques Actuelles » à Sélestat
- 2. Convention de partenariat entre la Ville de Sélestat, l'Association Littér'Al et l'association Zone 51 pour l'organisation de la manifestation « Les folies littéraires de Sélestat »

**B. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE**

- 3. Approbation de l'état d'assiette des coupes 2018
- 4. Acquisition de deux parcelles prairiales à valeur environnementale situées dans l'III\*Wald et cadastrées section 58 n° 27 et n° 28
- 5. Découverte du patrimoine naturel sélestadien – programme d'animations 2017

**C. FINANCES DE LA COMMUNE**

6. Budget primitif de la Ville pour l'exercice 2017 et fixation des taux d'imposition communaux de la fiscalité directe locale pour 2017
7. Attribution d'une subvention d'investissement au conseil de Fabrique de l'Eglise Notre Dame de la Paix
8. Attribution d'une subvention d'investissement au conseil Presbytéral de la Paroisse Protestante de Sélestat

**D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE**

9. Programme pluriannuel d'accès à l'emploi de titulaire
10. Modification du plan des effectifs

**E. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE**

11. Immeubles 11 a, b et c avenue Dr Houillon : dénonciation anticipée du bail emphytéotique Ville/AIS - bail à réhabilitation entre la ville et Domial
12. Mise en valeur patrimoniale du centre-ville : attribution d'une subvention
13. Acquisition d'un terrain rue de Saint-Hippolyte
14. Fonds d'aide à la rénovation énergétique du centre-ville
15. Travaux électriques – pose de câbles sur propriété Ville
16. Travaux GRDF – pose d'un coffret sur propriété Ville
17. Acquisition d'un terrain situé au lieu-dit « Bei der Grub »

**F. DIVERS**

18. Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes de Sélestat en vue de se conformer aux dispositions de la loi NOTRe

## **I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

### A. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Jacques MEYER est désigné à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

### B. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016

### **Adopté à l'unanimité**

### C. Décisions du Maire n° 58 à 75, 77 à 79/2016

**Décision n° 58/2016** : Mise à disposition de locaux dans l'immeuble communal 8 rue Paul Déroulède (Maison de la Musique) à Sélestat

**Décision n° 59/2016** : Travaux sylvicoles en forêt de plaine et montagne

**Décision n° 60/2016** : mise à disposition du bâtiment « le parvis » de l'hôtel d'Ebersmunster à 67600 SELESTAT

**Décision n° 61/2016** : Avenant au bail de location portant sur la mise à disposition d'un terrain par la SCI « Bourbon » à la Ville de Sélestat

**Décision n° 62/2016** : Réalisation de travaux de branchements particuliers, de réparations et petites extensions en eau et assainissement

**Décision n° 63/2016** : Travaux concernant l'accès au centre commercial Lidl

**Décision n° 64/2016** : Marchés de fourniture et prestations de service de télécommunications (fixes et mobiles)

**Décision n° 65/2016** : Portant fixation, des tarifs des insertions publicitaires dans le bulletin municipal « Le Sélestadien » et autres publications municipales

**Décision n° 66/2016** : Portant fixation, du prix de facturation de la main d'œuvre municipale pour travaux effectués pour le compte de tiers

**Décision n° 67/2016** : Portant fixation, des concessions, des redevances funéraires et du droit de séjour pour le dépôt d'un corps au caveau provisoire du cimetière

**Décision n° 68/2016** : Portant fixation, des tarifs d'inhumation et d'exhumation

**Décision n° 69/2016** : Portant fixation, du prix de location des salles de réunion de l'Espace Martel Catala et de la Mairie du Heyden

**Décision n° 70/2016** : Portant fixation des prix de location des salles du BATIMENT COMMUNAL STE BARBE

**Décision n° 71/2016** : Portant fixation des droits de Voirie

**Décision n° 72/2016** : Portant fixation de location des maisonnettes de Noël en dehors du Village de Noël

**Décision n° 73/2016** : Portant fixation des tarifs de location des maisonnettes de Noël pour le Village de Noël

**Décision n° 74/2016** : Portant fixation, des tarifs des droits de stationnement payant sur le territoire de la Ville de Sélestat

**Décision n° 75/2016** : Portant fixation d'une caution pour la mise à disposition de badges d'accès en zone piétonne

**Décision n° 77/2016** : Portant fixation, des prix de locations des salles des Tanzmatten

**Décision n° 78/2016** : Travaux de chauffage et de climatisation de la maison du pain de Sélestat

**Décision n° 79/2016** : Portant fixation, des tarifs des visites guidées organisées par les services de la Ville

**Décision n° 3/2017** : Fourniture et prestation pour l'extension du stockage informatique

*Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 3 du 24 avril 2014 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 28 avril 2014 et de la délibération du Conseil Municipal n° 419 du 27 octobre 2016 modifiant la délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de marchés publics, exécutoire à compter du 3 novembre 2016.*

## **II DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE**

1. Convention de partenariat culturel entre la Ville de Sélestat – Les Tanzmatten et l'Association Zone 51 pour la programmation des « Musiques Actuelles » à Sélestat

Madame Anne DESCHAMPS précise que cette convention concerne l'occupation des lieux avec les obligations de chaque partie.

#### **Adopté à l'unanimité**

2. Convention de partenariat entre la Ville de Sélestat, l'Association Littér'Al et l'association Zone 51 pour l'organisation de la manifestation « Les folies littéraires de Sélestat »

Madame Anne DESCHAMPS tient à remercier tous les partenaires participant à cette manifestation car de par leur diversité, cela permettra de toucher tous les publics de différents âges.

Monsieur André KLETHI a vérifié sur le site de Littér'Al qui indique que le programme est à venir.

Madame Caroline REYS remercie Madame DESCHAMPS d'avoir rappelé tous les partenaires de cette manifestation et elle tient également à apporter ses encouragements à ce type de projet associant la Bibliothèque Humaniste à des pratiques modernes, notamment celle du ciné-concert. En effet, elle considère que c'est le genre de pratique qui fait comprendre au public que la Bibliothèque Humaniste n'est pas seulement des murs mais également du patrimoine vivant. Elle estime que cette initiative permet de passer du chantier à l'enchanté et c'est précisément ce qu'elle attend en tant qu'élue et public.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **B. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE**

##### 3. Approbation de l'état d'assiette des coupes 2018

Monsieur Denis DIGEL propose d'approuver l'état d'assiette des coupes.

### **Adopté à l'unanimité**

##### 4. Acquisition de deux parcelles prairiales à valeur environnementale situées dans l'III\*Wald et cadastrées section 58 n° 27 et n° 28

Monsieur Denis DIGEL propose l'acquisition de ces parcelles pour un montant de 11 448 euros. Il précise que ces deux parcelles sont très bien placées vis-à-vis des Rohrmatten et l'accès à ce site se fait par ces prairies.

Monsieur André KLETHI considère qu'étant donné la situation de ces deux parcelles, étant donné l'intérêt environnemental et écologique et étant donné le prix plus que correct, il ne peut qu'adhérer à cette délibération.

Madame Caroline REYS estime que cette acquisition garantit à ces espaces un traitement responsable en conformité avec les préconisations de la Réserve Naturelle Régionale et la proximité des Rohrmatten offre une garantie à long terme de la gestion des milieux prairiaux et des habitats. De plus, cela permettra d'obtenir la maîtrise foncière de la passerelle d'accès aux Rohrmatten.

### **Adopté à l'unanimité**

##### 5. Découverte du patrimoine naturel sélestadien – programme d'animations 2017

Monsieur Denis DIGEL rappelle que depuis 2014, la municipalité a mis en place et accentué un programme de découverte du patrimoine naturel de Sélestat. Il fait part des animations prévues pour le grand public.

Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ fait part des animations prévues pour les écoles.

Monsieur Denis DIGEL indique que le 15 octobre dernier, s'est déroulée la découverte du raie du daim avec l'aide de l'APEC et le Museum d'Histoire

Naturelle de Colmar afin de canaliser les visites dans l'Ill\*Wald. Plus de 120 personnes ont assisté à cette découverte.

Madame Fabienne FOLTZ-BARTH constate que la participation des classes est exponentielle passant de 40 en 2014 à 58 en 2016. Elle souhaite savoir combien de classes sont de Sélestat.

Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ informe que Sélestat comporte 75 classes.

Monsieur André KLETHI indique qu'il avait demandé en commission le bilan des animations. Il remercie pour sa transmission et constate que ce dernier est utile puisqu'il permet de se faire une idée et de mieux comprendre l'intérêt de cette démarche.

### **Adopté à l'unanimité**

## **C. FINANCES DE LA COMMUNE**

### **6. Budget primitif de la Ville pour l'exercice 2017 et fixation des taux d'imposition communaux de la fiscalité directe locale pour 2017**

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

*« Quelques mots d'introduction, ...*

*Mes chers collègues, ce troisième budget principal de la mandature va dans un instant vous être présenté par Jean-Pierre HAAS, comme à l'accoutumée dans un esprit de transparence et de responsabilité. Sur cette base, nous pourrions débattre ensemble des choix faits dans un contexte difficile, caractérisé par de fortes contraintes et une grande incertitude.*

*Comme les années précédentes, nous nous sommes attachés à maintenir une stabilité et une santé financières pérennes pour ne pas faire peser sur les Sélestadiens les baisses massives de dotation imposées par l'Etat. Dans le même temps, nous faisons le nécessaire pour conserver les bons indicateurs qui sont les nôtres, qu'il s'agisse de notre capacité d'autofinancement, de notre taux d'endettement ou du taux des impôts locaux.*

*Si nous sommes en mesure de mener à bien nos projets, de développer les services au public, de faire de notre ville une ville où il fait mieux vivre, et mieux travailler, c'est non seulement parce que nous avons une ambition et un dessein, mais c'est également parce que notre manière de gérer est rigoureuse et basée sur le bon emploi de l'argent public et la recherche de marges de manœuvre budgétaires nécessaires. Ce travail n'est pas seulement fait par les élus, mais également par l'ensemble des agents de la collectivité.*

*Oui, dans ce contexte exigeant et incertain, nous réaffirmons plus que jamais l'orientation qui régit cette mandature : conserver notre stabilité fiscale comme un principe intangible ; dans le même temps, grâce à un effort inédit de recherche d'économies et d'optimisation de nos recettes, maintenir un fort niveau d'investissement afin de mettre en œuvre nos priorités politiques.*

*Le budget qui vous est soumis ce soir s'inscrit réellement dans une double perspective : mener à bien nos ambitions pour le territoire, en nous appuyant sur des finances communales saines.*

*Que toutes celles et ceux qui ont contribué à son élaboration et qui seront chargés de le mettre en œuvre soient chaleureusement remerciés, à savoir les élus notamment Jean-Pierre HAAS, les élus des commissions, l'ensemble des Adjoints qui ont canalisé l'ensemble des propositions faites par les services, les services, les directeurs, les chefs de service et l'ensemble des personnes du*

*service des finances. »*

Monsieur Jean-Pierre HAAS souhaite rappeler les grandes lignes de ce budget 2017 qui ont fait l'objet d'une présentation aux orientations budgétaires. Bien que quelques modifications sont intervenues, ces dernières restent marginales et ne bouleversent pas l'économie générale du budget. Il indique qu'il précisera les principales modifications au fur et à mesure. Le budget 2017 se veut volontaire et s'inscrit dans la stratégie financière décidée en 2014 avec des engagements forts en termes de gestion et de maîtrise de la pression fiscale. Ces engagements sont tenus pour 2017 comme en témoigne l'amélioration des ratios d'épargne et de solvabilité de la Ville obtenue avec une baisse des taux d'imposition de la fiscalité directe locale de 1,5 %. Afin d'être en mesure d'absorber la baisse massive des dotations sur la durée, la Ville a fait le choix de la responsabilité en agissant sur ses dépenses de fonctionnement. Aucune fuite en avant, des engagements tenus, un service public préservé mais également une politique d'investissement ambitieuse pour le développement et l'attractivité de Sélestat, avec un montant de dépenses d'équipement important. Il fait part d'une présentation détaillée du budget principal 2017.

Monsieur Jean-Pierre HAAS tient également à remercier le service des Finances, Monsieur Lionel REYNARD le directeur ainsi que l'ensemble des agents de la Ville qui ont contribué à pouvoir monter un budget solide et sincère.

Intervention de Madame Caroline REYS

*« Nous nous associons bien évidemment aux remerciements aussi pour cette présentation et les documents qui ont été fournis.*

*Comme on pouvait s'y attendre, votre présentation commence par un rappel de la baisse drastique des dotations, une baisse qualifiée de sans précédent, qui s'inscrit pourtant dans la continuité des exercices 2015 et 2016. Au bout d'un moment, on ne peut plus dire qu'il n'y a pas de précédent. Et comme vous, nous déplorons cette baisse dans la mesure où elle met à mal l'autonomie souhaitée dans le cadre de la décentralisation. Je rappelle qu'elle est justifiée par la volonté de l'Etat de répartir la contribution à la réduction de la dette, mais aussi de mettre en œuvre une juste mesure de solidarité par le biais du FPIC que vous décriez tellement.*

*Alors Monsieur le Directeur Général des Services l'a rappelé dans ses vœux, les dotations permettent d'appliquer une politique. Il faut gérer avec rigueur la DGF en baisse constante, mais d'autres sources financières existent à condition que les collectivités orientent leurs investissements selon les objectifs politiques du gouvernement. Vous n'agissez pas autrement à l'échelle locale en conditionnant vos subventions à des critères d'attribution.*

*On peut donc se réjouir des aides accordées dans le cadre des projets TEPCV et à ce titre notre voisine Muttersholtz est un exemple de réussite. On peut aussi se réjouir des subventions importantes qui accompagnent le projet de restructuration de la Bibliothèque Humaniste. Néanmoins, celles-ci ont été fixées au moment de la validation du projet et en proportion, leur part ne pourra que diminuer si les surcoûts annexes continuent d'augmenter la facture finale comme nous l'observons avec inquiétude.*

*On peut aussi souligner l'augmentation de 4,8 % des charges financières qui atteignent la somme de 567 000 euros. A l'instar de notre collègue André KLETHI, nous trouvons légitime de poser la question du recours à l'emprunt plutôt qu'au portage par l'EPF pour l'achat des terrains qui nous coûte 80 000 euros cette année. Les projets d'investissement foncier dans le quartier de la Gare vont encore accroître ces charges en 2017.*

*L'actualité nous pousse également à nous préoccuper de la part d'emprunt structuré. Vous y consacrez un long paragraphe page 32 en évoquant vous-*

même le risque d'activation de la formule structurée. Vous avez précisé que ce risque était écarté « pour l'instant ». Mais depuis que le nouveau Président des Etats-Unis est en exercice et que la mise en œuvre effective du BREXIT va démarrer, les menaces de réaction brutale des marchés sont de plus en plus inquiétantes. Cela concerne 17,3 % de l'encours, ce qui n'est pas sans risque. Pour en venir à un point plus concret, on peut se focaliser sur les questions d'énergie par exemple. En matière énergétique, des économies sont envisagées, si on se réfère au budget prévu pour les fluides et combustibles. Mais on peut regretter, comme on le fait chaque année, qu'aucun véritable programme d'isolation thermique des bâtiments publics n'ait jamais été mis en œuvre. L'aménagement d'une sorte de Maison de l'Energie semble n'avoir été qu'un effet d'annonce. Ce projet qui devait valoir exemple dans le quartier médiéval du centre historique paraît voué à l'abandon, et tout ce qu'on en voit aujourd'hui c'est une bâtisse du 16<sup>ème</sup> siècle qui menace de s'écrouler et qui ne permet plus aux visiteurs de circuler dans ce secteur, désormais barricadé pour raison de sécurité.

Alors encore 4 remarques sur certaines variations de subventions. Ce budget marque la fin de la contribution versée à l'Office du tourisme intercommunal (moins 105 000 euros), une économie conséquente qui aurait pu être réinvestie dans un projet touristique sélestadien valorisant par exemple le camping municipal ou une aire d'accueil de bus ou de camping-car qui continue de faire défaut dans notre cité. On constate que la subvention accordée aux œuvres sociales du personnel est maintenue malgré le transfert du service jeunesse. On peut aussi poser ce soir la question du remplacement ou non du chargé de mission Sécurité et Prévention de la Délinquance suite à l'annonce surprise de son départ. On comprend que la subvention accordée aux Machores soit majorée compte-tenu des impératifs de sécurité. Toutefois, nous nous inquiétons du devenir de la manifestation de carnaval, alors que le comité a du mal à se renouveler et que l'association des Machores est seule porteuse de l'organisation de cet évènement qui marque l'animation sélestadienne et qui a des retombées économiques pour les commerçants et cafetiers du centre-ville. Enfin, dernière remarque, on observe avec suspicion la baisse de 20% de la subvention allouée à l'Office Municipal des Sports. Il nous paraît important de maintenir les moyens accordés à cette structure qui crée du lien entre associations sportives. Après la disparition de l'Office de la Culture, c'est le dernier espace d'expression participative des représentants associatifs. Nous arrêterons là ce relevé, en précisant si cela était nécessaire, que nous n'approuverons pas ce budget ».

Intervention de Monsieur André KLETHI

« Les orientations budgétaires ont eu lieu il y a un mois et demi. Ce budget primitif s'inscrit dans la droite lignée de ces orientations budgétaires. Mais à l'époque déjà, et nous le regrettons, nous n'avions aucun élément relatif au budget primitif de la Communauté de Communes. Malheureusement, un demi trimestre plus tard, nous en sommes toujours au même point, le budget primitif de la Ville reste orphelin du budget primitif de la Communauté de Communes. Que constatons-nous ? Les dépenses de gestion, certes baissent légèrement, mais cela est trompeur. Rien à voir avec la gestion elle-même. Cela est exclusivement lié au transfert de compétence à la Communauté de Communes : la moitié du poste de Directeur Général des Services, le service jeunesse et le reliquat du versement pour l'Office du Tourisme. Si on intégrait ces mouvements, on en serait à une augmentation de presque 2%. Même cause et mêmes effets pour l'épargne de gestion et la capacité d'autofinancement courante qui évoluent légèrement mais qui sont nettement inférieures à celles des années 2010 à 2013 voire même 2014 et 2015. L'endettement va

augmenter comme tous les frais financiers, le portage par l'Etablissement Public Foncier, étant un emprunt qui ne dit pas son nom. Et dans tout cela, nous n'avons pas encore la facture définitive de la Bibliothèque Humaniste ni le financement de la réhabilitation des deux églises. Certes, personne ne conteste la baisse des dotations et l'augmentation du FPIC. Mais ce FPIC, si contesté, et dont il faut quand même rappeler qu'il date de la loi de finances de 2012, dernière loi de finances de l'exercice 2007-2012, et pas de l'exercice 2012-2017. Notons cependant que ces baisses et ces hausses ont un effet positif sur la réflexion de notre municipalité puisque vous dites vouloir agir sur les dépenses de fonctionnement et maîtriser la progression de la masse salariale pour absorber la baisse des dotations sur la durée. Quel aveu ! Vous reconnaissez implicitement réagir sous la contrainte alors qu'une municipalité moderne et consciente des difficultés sociales et économiques de ses concitoyens se doit d'avoir en toute circonstance la maîtrise des dépenses de fonctionnement comme fil conducteur. Elle peut ainsi agir en toute liberté. On note et on observe également que l'Etat passe d'une culture de donation qui encourage le gonflement des dépenses de fonctionnement comme on l'a observé ici à Sélestat durant de nombreuses années, à une culture de soutien aux investissements par appel à un projet. On a l'exemple du territoire à Energie Positive. D'ici quelques temps, cette approche sera certainement jugée comme vertueuse. Les taux d'imposition de la Ville, on verra un autre jour ce qu'il en est de la Communauté de Communes, vont baisser de 1,5 % mais parallèlement, on espère une évolution des bases de 1%. Il y aura ainsi un impact de moins 0,5% sur la feuille d'imposition. Extraordinaire, 5 euros par tranche de 1 000 euros.

Vous parlez de politique d'investissement ambitieuse pour l'attractivité de Sélestat, nous ne sommes pas persuadés que le ravalement des façades et le réaménagement des rues contrecarrent à eux seuls la paupérisation de notre ville. Vous dites maîtriser les dépenses de fonctionnement. Une grande confusion règne dans votre esprit. Vous confondez transfert et économie. Vous devriez dire suite au transfert de compétence à la Communauté de Communes et grâce au principe des vases communicants, nous limitons l'évolution des dépenses de fonctionnement, dépenses que nous retrouverons dans le budget de la Communauté de Communes. Les Communes et la Communauté de Communes sont de plus en plus interdépendantes. L'imbrication financière Ville/Communauté de Communes est d'ailleurs ici même matérialisée et personnifiée entre autre autour de cette table, par un directeur Général des Services commun, un Maire en même temps Président, un Conseiller Municipal Vice-Président aux finances et un délégué Adjoint aux Finances de la Ville. Malgré cette réalité, malgré cette évidence on présente toujours les deux budgets de manière dissociée : celui de la Ville sans connaître les prévisions de la Communauté de Communes. Ne serait-il d'ailleurs pas plus logique que le budget de la Communauté de Communes à défaut d'être présenté de manière concomitante avec celui de la Ville soit présenté en premier. La Communauté de Communes existe depuis 1995. Il y a autour de cette table plusieurs élus qui ont entre 25 et 30 ans. Que constatons-nous ? On est resté dans la même présentation de budget, c'est-à-dire deux budgets sans que l'un tienne compte de l'autre, comme à l'époque où vous aviez 6 ou 7 ans alors que la Communauté de Communes a de plus en plus de compétences. Sacrée évolution.

Aussi chers collègues, nous voterons deux fois contre ce budget. Une première fois, bien entendu, parce que nous n'approuvons pas du tout l'approche de la structure même du budget, et une deuxième fois pour exprimer nos regrets et manifester notre incompréhension, en quelque sorte pour tirer la sonnette d'alarme parce que nous n'avons aucune information concernant le budget de la Communauté de Communes. »

Monsieur Jean-Pierre HAAS considère qu'il aurait été plus sage de laisser les dotations en place que d'avoir un saupoudrage d'aides que l'Etat flèche. La Ville perd 4,9 millions d'euros de dotations sur les cinq exercices et ce, malgré les 500 000 euros versés en 2016 pour la requalification du centre-ville.

Concernant les charges financières des emprunts, ces dernières baissent. Il est vrai que pour 2017 il y a une hausse de ce poste : la municipalité a fait le choix du portage foncier pour la zone sud et celluloïd. Dans le cas où les élus auraient décidé de recourir à l'emprunt, il sait très bien que certains élus de l'opposition seraient montés au créneau pour soulever l'endettement de la Ville.

Il est surpris de voir la réaction de Madame REYS en ce qui concerne l'emprunt structuré, car il a l'impression qu'elle découvre cela alors que la municipalité communique chaque année sur cet emprunt structuré et les anticipations sont toutes positives sur ce dernier, et ce malgré tous les événements internationaux. Il insiste sur le fait que depuis que la Ville a contracté ce prêt, ce dernier a permis une économie de charges financières par rapport à un prêt traditionnel de l'époque. De plus chaque année, du capital est remboursé, et de ce fait le risque possible sur l'emprunt structuré n'est plus le même en 2017 et ne sera pas le même en 2020.

Monsieur Jean-Pierre HAAS précise que pour chaque rénovation de bâtiment de la Ville, tout est mis en œuvre pour les économies d'énergie.

Concernant l'OMS, il indique qu'un petit effort lui a été demandé en attribuant un peu moins de subvention que les années précédentes car ce dernier a un fonds de roulement important.

Il insiste également sur le fait que cette assemblée est le Conseil Municipal de la Ville de Sélestat non celle de la Communauté de Communes. Effectivement, entre 2010 et 2017 les taux d'épargne ne sont plus les mêmes puisque la Ville perd 5 millions d'euros. En 2014, une feuille de route a été mise en place et cette dernière correspond au fil rouge pour chaque budget effectué depuis selon 3 critères : un montant minimum de capacité d'autofinancement, un montant maximum d'emprunt et un montant minimum d'investissement. Sélestat a la chance d'avoir des finances saines avec un endettement maîtrisé, un taux d'épargne très intéressant et près de 9 millions d'euros sont investis en 2017.

Intervention de Monsieur Stéphane ROMY

*« Le projet de budget qui nous est soumis ce soir pour approbation est marqué par l'audace et le volontarisme. Audacieux, ce projet de budget l'est assurément puisqu'il propose une baisse de la fiscalité pour nos ménages et nos entreprises. Ceci, alors que l'horizon à court et moyen terme dans lequel s'inscrit l'action de la ville et des collectivités locales est loin d'être dégagé et se caractérise par une volonté politique de plus en plus affirmée, au niveau national, de faire contribuer davantage encore les collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics. L'examen des programmes électoraux des « grands » candidats à la magistrature suprême en mai prochain est d'ailleurs sans équivoque à ce sujet. Clairement et malheureusement, le secteur public local est invité à se serrer à nouveau la ceinture pour les cinq prochaines années !*

*Je déplore personnellement l'influence qu'exerce auprès de nos concitoyens et des médias cette « pensée unique » pour qui l'origine de nos déficits publics provient essentiellement des collectivités locales. Cette argumentation est fautive ! J'en veux pour preuve deux constats :*

*- Le premier découle de l'étude de la loi de finances 2017. Celle-ci mentionne une baisse des dépenses de l'Etat de 6,9 Mds d'€ entre 2013 et 2017 et une diminution de 9,7 Mds d'€ des dotations versées aux collectivités locales. Calcul simple, contrairement à ce qui est écrit dans la loi, l'Etat a augmenté*

*réellement ses dépenses de 2,8 Mds d'euros, alors qu'il prône au secteur public local la rigueur !*

*- Le deuxième constat s'établit au sens de l'équilibre budgétaire obligatoire que doivent respecter les collectivités dans l'élaboration de leur budget. En appliquant cette règle d'équilibre qu'il impose au secteur local, l'Etat aurait dû lever 166 Mds d'€ d'impôts supplémentaires, soit multiplier par plus de 3 l'impôt sur le revenu en 2017 pour financer sa section de fonctionnement. Au lieu de cela, il finance ses dépenses de fonctionnement par de l'emprunt ! Ce qui n'est pas possible pour les collectivités locales !*

*Alors, je m'interroge au vu de ces deux constats qui est le plus rigoureux, l'Etat ou le secteur public local ?*

*Ces considérations de politique nationale posées, permettez-moi de revenir à notre projet de budget. Ce budget, je le disais avant, est audacieux dans le sens où il acte une baisse des taux de fiscalité qui redonnera du pouvoir d'achat aux ménages et des capacités d'investissement supplémentaires aux entreprises. Il est aussi volontariste dans la mesure où il prévoit un grand nombre d'investissements structurants qui contribueront à renforcer l'attractivité de notre ville et sa place en Alsace Centrale.*

*Par cette audace et ce volontarisme, nous permettrons à notre belle cité d'affronter avec force et sérénité les défis économiques et institutionnels importants qui se profilent à l'horizon pour cette année 2017.*

*Je vous remercie pour votre attention. »*

Intervention de Monsieur André KLETHI

*« Je pose tout simplement des questions. Est-ce qu'il y a complémentarité entre la Ville et la Communauté de Communes ? Est-ce que ce n'est pas la même maison ? Est-ce que les compétences faites par l'une ne sont pas à faire par l'autre ? Est-ce que nous n'avons pas à faire au même contribuable citoyen ? Est-ce que sur la feuille d'impôts où figurent les taxes locales n'y-a-t-il pas une ligne Ville de Sélestat et une autre ligne Communauté de Communes ? Est-ce que les décideurs ne sont pas les mêmes au niveau de la Communauté de Communes et au niveau de la Ville de Sélestat ? il me semble plus qu'urgent d'enfin traiter simultanément les deux budgets. On pourra comme cela juger le budget de la Ville. Aujourd'hui nous en sommes tout à fait incapables, et quand on se permet de dire « gain de pouvoir d'achat » 5 euros par tranche de 1 000 euros, vous estimez cela comme gain de pouvoir d'achat ? Mais allons, par pitié soyons sérieux, ce n'est pas sérieux et nous verrons et nous prenons rendez-vous pour voir si ces 5 euros ne seront pas largement compensés par la fiscalité au niveau de la Communauté de Communes. Mais pourquoi vous n'en parlez pas, pourquoi vous n'avez pas le courage de l'assumer. »*

Monsieur Denis DIGEL indique que malgré ce contexte économique terne et très morose au niveau national dû en partie au serrage de vis et aux choix politiques de la majorité actuelle, il entend les critiques des oppositions mais il a du mal à les comprendre. Il salue toutefois les près de 9 millions d'euros investis sur le territoire qui sont financés à 55% par des ressources propres et 33% financés par des subventions et participations des différents partenaires et seulement 12% financés par un emprunt. Monsieur DIGEL souligne, en tant qu'entrepreneur, que si le financement de tous ses investissements pouvait être réalisé en n'ayant recours qu'à l'emprunt à hauteur de 12%, cela serait extrêmement positif. De surcroît, les investissements initiés par la Ville, de 9 millions d'euros, permettent une maîtrise du budget, de l'endettement et de la pression fiscale. Il estime que cela est un signe de maîtrise du budget. Il insiste sur le fait que ce budget est également une conséquence des obligations réglementaires, notamment les frais de personnel qui augmentent par le fait

réglementaire, de l'augmentation du point d'indice et des contraintes extérieures. Toutefois, la majorité est tournée vers le dynamisme, vers l'avenir, car Sélestat est en marche et Sélestat est une ville de progrès.

Monsieur Jean-Pierre HAAS considère qu'il est important de souligner le fait que la part de la dette communale dans la dette de l'Etat représente à peine 10%. De ce fait, l'effort demandé aux collectivités territoriales dans le programme d'économie de l'Etat est de 29 %.

Pour revenir sur l'impôt, les bases vont augmenter cette année de 0,4% et ce processus est mis en place par le législateur. Il insiste sur le fait que Sélestat est une commune dynamique et la progression des recettes fiscales est due à ce dynamisme du territoire.

Monsieur André KLETHI souhaite connaître le pourcentage de personnes sur la commune payant l'impôt. De plus, il souligne le fait que plusieurs interventions font mention d'une ville où il fait bon vivre et de progrès. Il se demande donc si le centre-ville a des problèmes.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, reconnaît que le FPIC a été mis en place en 2012 par un gouvernement de droite et ce dernier a été mis en place afin d'assurer une certaine solidarité. Toutefois, ce qui n'avait pas été dit à l'époque c'est que l'augmentation prévue allait devenir exponentielle quand le gouvernement de gauche serait en place. Pour sa part, il retient de ce Fonds de péréquation, que les collectivités saines qui ont fait des efforts et se sont appuyées sur la population pour mettre en place une pression fiscale et s'en sortir vont être pénalisées car ce fonds reverse aux collectivités qui n'ont pas fait grand-chose.

Il entend bien que des sources existent comme le Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte et Sélestat a élargé sur ce domaine et a déposé des projets qui ont été retenus.

Concernant la participation des collectivités et de l'Etat sur le projet de la Bibliothèque Humaniste, il confirme que les montants sont figés et c'est toujours ainsi puisque que ce n'est pas un pourcentage qui est défini mais bien un montant.

Pour ce qui du projet Celluloïd, si des prêts avaient été contractés, ces derniers auraient été pris sur plusieurs années et il aurait peut-être fallu rembourser le prêt avec des indemnités alors que ce qui a été décidé est un engagement à court terme.

En ce qui concerne les économies d'énergie dans les bâtiments, il insiste sur le fait que tous les bâtiments ne sont pas forcément concernés par un programme d'isolation mais pour les projets en cours, l'accent est mis sur l'isolation comme cela a été le cas pour les Bains Chauds, la Mairie et ce sera le cas pour le Gymnase Dorlan. Il est conscient que la Maison de l'Energie pose actuellement un problème au niveau de la sécurité mais la municipalité ne va pas se lancer dans ce projet si elle n'a pas la garantie des aides financières et certains organismes n'encouragent pas la Ville à aller au-delà.

Monsieur le Maire tient à revenir sur les propos de Madame REYS qui a affirmé que les Machores sont les seuls porteurs de la manifestation du carnaval. Il estime qu'elle ne voit pas trop comment fonctionnent cette association et les services. Il reconnaît que sans l'association des Machores, pour la partie de l'organisation, il n'y aurait pas de carnaval. Mais sans la contribution des services de la Ville, malgré tout le travail déployé par les Machores, il n'y aurait pas de carnaval car ces derniers sont fortement mis à contribution et cette année encore plus, étant donné les mesures de sécurité à appliquer. Seul

l'avenir dira si des jeunes vont reprendre le flambeau, mais cela est le cas pour toutes les associations.

Concernant l'OMS, il n'accepte pas qu'il soit dit que la Ville enlève des moyens financiers à ce dernier car il ne faut pas oublier que si la structure a une trésorerie très forte, cette dernière a été alimentée par l'argent de la Ville de Sélestat. C'est en accord avec l'Office qu'il a été décidé de verser moins et cela est fait par toutes les collectivités car elles sont là pour aider les associations qui ont des difficultés ou qui veulent organiser des choses entrant dans la politique des dirigeants de la collectivité. Il est conscient que tout cela est effectué par l'OMS mais à partir du moment où ce dernier a fait des économies, ce qui est tout à son honneur, la Ville peut se permettre de verser un peu moins cette année.

Il insiste sur le fait qu'établir un budget n'est pas une chose facile pour la majorité en place, mais pour l'opposition cela n'est pas non plus facile car chercher des failles et des arguments pour contrer un budget bien ficelé n'est pas aisé.

Pour ce qui est de la comparaison du budget de la Ville et de la Communauté de Communes, il rappelle que les élus sont également élus communautaires et de ce fait ils pourront comparer avec celui de la Communauté de Communes après avoir bien assimilé le budget de la Ville.

Concernant les factures de la Bibliothèque Humaniste, il rappelle que la conception-réalisation doit garantir les prix et pour le moment il n'y a pas de dérapage.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que la municipalité ne réagit pas sous les contraintes car elle gère correctement et sait faire des économies. Il faut faire avec les moyens mais tout en continuant à bien faire car il est impératif que le service rendu aux concitoyens reste de qualité. Il rappelle qu'avant 2001, certaines courbes ont grimpé de manière très conséquente notamment en matière de recrutement du personnel, ce qui est normal puisqu'à partir du moment où des nouveaux services sont mis en place, cela nécessite plus de personnel. La diminution des aides de l'Etat et des autres collectivités n'aide pas, mais tout le monde est dans la même barque : puisque le Département et la Région bénéficient de moins d'aides de l'Etat, et de ce fait ils se reportent vers les communes et les associations en versant moins de subventions. La vie publique et la vie en générale est cyclique et en période difficile, il est nécessaire de se serrer la ceinture, ce qui est vrai également pour les ménages. La Ville n'agit pas sous la contrainte, elle l'a déjà fait avant les diminutions d'aides.

Il précise également que si la municipalité n'avait pas baissé les aides et les taux alors que des compétences ont été transférées à la Communauté de Communes, les mêmes personnes qui reprochent actuellement la diminution des taux auraient reproché de ne pas le faire. Il rappelle qu'en 1998-1999 lors du transfert de compétence du SDIS à la Communauté de Communes, une légère baisse avait également été décidée quelques mois avant les élections, il avait été dit que cette baisse était décidée à des fins politiques, ce qui ne peut pas être dit cette fois-ci puisque les élections municipales ne sont que dans trois ans.

Lorsque la politique ambitieuse notamment sur la restructuration du centre-ville ou l'aide avec l'OPAH est mise en doute en insinuant que cela ne permettra pas de diminuer la paupérisation de la ville, il ne comprend pas car si la municipalité ne le faisait pas, cela lui serait reproché. Elle le fait et il est dit que cela est dérisoire. De plus, lorsqu'il est fait état de compétences exercées par la Commune et la Communauté de Communes, il est vrai que cela était le cas de la compétence jeunesse et que ce point aurait dû être réglé plus tôt. Toutefois, les circonstances n'étaient pas aussi évidentes et il fallait que cela soit fait dans de bonnes conditions. Il garantit que maintenant plus aucune

compétence n'est gérée par la Ville et la Communauté de Communes puisque cela irait à l'encontre de l'Etablissement Public à Coopération Intercommunal qui a pour mission d'exercer des compétences transférées par les communes. Monsieur le Maire considère que les élus de la Ville de Sélestat ont le droit d'être fiers de ce qui est fait et avec les capacités d'investissement mises en place et les investissements programmés grâce aussi à des subventions d'autres collectivités. De plus, les travaux de la Bibliothèque ne bloquent en rien les autres travaux comme la Maison de la Musique et les bains chauds. Il pourrait être demandé d'en faire plus, mais il faut que les services puissent suivre ces travaux et arrivent à les réaliser, ce qui n'est pas possible pour l'instant car les services sont à fond sur les différents projets en route.

Monsieur Stéphane KLEIN tient à rassurer les élus sur le fait qu'il avait imaginé ce que pouvait donner le budget de la Communauté de Communes, et par ce manque de vision d'ensemble et même s'il est sensible à quelques mea culpa qu'il vient d'entendre, son groupe votera contre ce budget car il ne correspond pas à ce qu'il peut attendre d'un budget sur un territoire donné.

**Adopté – 7 CONTRE : Stéphane KLEIN – Fabienne FOLTZ-BARTH – André KLETHI – Evelyne TURCK-METZGER – Caroline REYS – Bertrand GAUDIN – Bénédicte VOGEL**

7. Attribution d'une subvention d'investissement au conseil de Fabrique de l'Eglise Notre Dame de la Paix

Monsieur Jean-Pierre HAAS précise que la Ville a déjà donné l'autorisation au Conseil de Fabrique de réaliser les travaux. Il propose le versement d'une aide financière de 10 000 euros.

Monsieur Stéphane KLEIN salue le travail des associations pour la réalisation des travaux importants pour le patrimoine de la ville.

**Adopté à l'unanimité**

8. Attribution d'une subvention d'investissement au conseil Presbytéral de la Paroisse Protestante de Sélestat

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose le versement d'une subvention de 32 000 euros répartie sur deux exercices soit 16 000 euros en 2017 et 16 000 euros en 2018, soit 20% du montant total. Il insiste sur le fait que le montant n'atteint que les 20% car les travaux concernent le Foyer Martin Bucer et non l'église.

**Adopté à l'unanimité**

#### ***D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE***

9. Programme pluriannuel d'accès à l'emploi de titulaire

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que ce processus permet à certains contractuels dont le CDD a été renouvelé de transformer ce dernier en CDI.

**Adopté à l'unanimité**

10. Modification du plan des effectifs

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que lorsque des postes sont transformés, ces derniers ne sont pas forcément supprimés sur le plan des effectifs. Le service des Ressources Humaines ayant effectué un « toilettage » il propose de supprimer ces postes.

Madame Caroline REYS profite de cette délibération pour connaître le devenir du poste de chargé de mission Sécurité et prévention de la délinquance.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que pour l'instant ce dernier n'a pas encore quitté son poste et une étude est en cours pour la suite.

### **Adopté à l'unanimité**

#### ***E. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE***

11. Immeubles 11 a, b et c avenue Dr Houillon : dénonciation anticipée du bail emphytéotique Ville/AIS - bail à réhabilitation entre la ville et Domial

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que ce point est retiré de l'ordre du jour étant donné que des éléments juridiques doivent encore être affinés et étudiés. Il s'excuse d'avoir omis de donner cette information en début de séance.

Monsieur Stéphane KLEIN confirme que ce dossier est extrêmement complexe et qu'il soulevait beaucoup de questions de la part de son groupe puisque les éléments étaient confus et denses. De ce fait, il trouve cela plutôt agréable de prendre plus de temps sur ce dossier.

Monsieur André KLETHI considère qu'il faut connaître la méthode de calcul qui n'apparaissait pas du tout dans cette délibération.

12. Mise en valeur patrimoniale du centre-ville : attribution d'une subvention

Monsieur Jacques MEYER indique qu'une commission « politique patrimoniale » se réunit avant de donner une suite favorable à un dossier. Cette commission est composée de représentants des deux groupes minoritaires. L'attribution de cette subvention a été clairement discutée par cette commission.

### **Adopté à l'unanimité**

13. Acquisition d'un terrain rue de Saint-Hippolyte

Monsieur Jacques MEYER propose l'acquisition de ce terrain qui permettra de mettre en place le transformateur.

### **Adopté à l'unanimité**

14. Fonds d'aide à la rénovation énergétique du centre-ville

Monsieur Didier REBISCHUNG indique que l'idée est de donner une dimension thermique à ce projet de rénovation permettant aux habitants de réaliser des économies d'énergie avec un objectif de subventions ciblées. Cela signifie que

par ce projet, des catégories de personnes sont ciblées permettant à ces dernières d'accéder à des aides et donc éviter un effet de seuil dont elles pourraient être victimes.

Pour revenir à certains propos, il insiste sur le fait qu'il n'est absolument pas jaloux de Muttersholtz et de ce qui est fait. Ces derniers ont pris de l'avance depuis des années dans ce domaine, ce qui est très bien. De plus, Sélestat n'est pas en rivalité avec cette commune au contraire elle essaie de construire quelque chose sur des territoires sachant que le Maire de Muttersholtz est également actif sur le territoire de la Communauté de Communes en contribuant à la démarche TEPCV sur l'ensemble du territoire.

Plus généralement, sur la question du financement, des nouveaux modes de financement de l'Etat apparaissent et il faut que tout le monde apprenne à utiliser ces leviers au mieux. La question des fluides est également en cours d'étude pour diminuer les charges d'exploitation de la Ville, et Sélestat a répondu à un appel à manifestation d'intérêt et il espère que la Caisse des Dépôts y donnera suite.

Madame Caroline REYS rappelle que la limite de validité de ce fonds est de 2 ans.

### **Adopté à l'unanimité**

#### 15. Travaux électriques – pose de câbles sur propriété Ville

Monsieur Jacques MEYER propose d'autoriser ENEDIS à mettre en place ce coffret de distribution.

Monsieur Stéphane KLEIN indique que les travaux ont déjà eu lieu mi-décembre.

Monsieur Jacques MEYER confirme cela mais précise que le coffret de distribution n'est pas encore en place. Les travaux de préparation sont en cours.

### **Adopté à l'unanimité**

#### 16. Travaux GRDF – pose d'un coffret sur propriété Ville

Monsieur Jacques MEYER informe que les travaux sont en cours dans tout le secteur de la vieille ville mais il est nécessaire de mettre en place un coffret de gaz.

Monsieur Stéphane KLEIN se demande si le coffret de gaz doit avoir une couleur précise car dans certains endroits il est en jaune.

Monsieur Jacques MEYER informe que l'arrivée de gaz doit être en jaune mais pas forcément le coffret et ce ne sera pas le cas ici.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait que la position du coffret est relativement discrète et cela a été travaillé par les services.

### **Adopté à l'unanimité**

#### 17. Acquisition d'un terrain situé au lieu-dit « Bei der Grub »

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose l'acquisition des deux parcelles pour un montant total de 68 973,90 euros.

Monsieur André KLETHI indique que ces terrains sont très bien situés en face d'un terrain de football et le prix lui semble tout à fait raisonnable.

Monsieur Stéphane KLEIN indique qu'il aurait été intéressant de mieux voir sur le plan quelles parcelles sont propriété de la Ville.

Monsieur Jean-Pierre HAAS détaille les parcelles de la Ville.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que les acquisitions foncières sont importantes pour l'avenir.

**Adopté à l'unanimité**

**F. DIVERS**

18. Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes de Sélestat en vue de se conformer aux dispositions de la loi NOTRe

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, fait part des compétences obligatoires ainsi que des compétences optionnelles et facultatives de la Communauté de Communes.

**Adopté à l'unanimité**

-\*~\*~\*~\*~\*-

Fin de la séance à 21 H 10  
DGS/AI  
PV prov 33

Le secrétaire de séance

Jacques MEYER